

Mars 2018

Actualités n°255

SOMMAIRE

Phénomène sectaire

- p.2 Emprise sectaire
- p.3 Miviludes

Groupes

- p.5 Aum/Aleph ■ Bountiful
- p.6 Les Brigandes - La Nation libre
- p.7 Enfants de Dieu (La Famille Internationale)
- p.8 Ferme des deux soleils
- p.9 FLDS ■ Jesus Morning Star
- p.11 Marie Porte du Ciel
- p.12 Mission de l'Esprit-Saint ■ NXIVM
- p.13 Osho
- p.14 Scientologie ■ Seven Angels Ministry
- p.15 Shincheonji
- p.16 Tabitha's Place (Douze Tribus)
- p.17 Témoins de Jéhovah
- p.20 Un punto macrobiotico
- p.21 Word of Faith Fellowship

Mouvances

- p.23 Église catholique
- p.24 Ésotéro-occultisme ■ Guérison
- p.25 New Age
- p.26 Pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique (PNCAVT)

MIVILUDES

Rapport 2016/2017 ■ France

Le 22 mars dernier, la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (Miviludes) a remis au Premier ministre son rapport sur l'évolution des dérives sectaires pour l'exercice 2016-2017...

>>> [page 3](#)

LA NATION LIBRE

Convaincue de ne pas se soigner, une adepte meurt dans les bois ■ France

Le 18 octobre 2011, Suari*, adepte depuis 2008 de La Nation Libre, une communauté dirigée par Joël Labruyère, est morte dans un cabanon situé près de la ville d'Hastière en Belgique...

>>> [page 6](#)

JESUS MORNING STAR

Le gourou est-il toujours une menace ? ■ Corée du Sud

Jeong Myeonk-seok, leader de Jesus Morning Star, a été libéré après dix d'emprisonnement pour viol. Loin d'avoir perdu son influence sur ses adeptes il a continué depuis sa cellule à diriger son groupe ...

>>> [page 9](#)

Soutenir l'UNADFI

[cliquez-ici](#)

Les « Actualités de l'UNADFI », élaborées par notre service de documentation, sont essentiellement constituées de synthèses d'une sélection d'articles de presse, de résumés de documents divers, de notes de lecture d'ouvrages...

Toute reproduction ou diffusion des informations contenues dans le présent document doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'UNADFI : documentation@unadfi.org

Phénomène Sectaire

■ EMPRISE SECTAIRE

Un groupe mené à la baguette ■ États-Unis

■ **James Levine, célèbre chef d'orchestre et pianiste américain, est accusé d'agressions sexuelles alors qu'il dirigeait dans les années 1960 la formation musicale de son université. Il aurait fondé un véritable mouvement sectaire entre 1965 et 1972.**

Le *Boston Globe* a révélé des témoignages de membres de l'orchestre de l'université de James Levine l'accusant de les avoir maltraités. Les « levinites », comme on les appelait, étaient totalement soumis à leur chef qui dictait les principaux aspects de leur vie. Il décidait de ce qu'ils devaient lire, manger, aimer et comment ils devaient s'habiller. James Levine organisait des réunions quotidiennes chez lui, le soir, où il soumettait les étudiants à des tests musicaux difficiles pour pouvoir les humilier. Il testait leur loyauté en leur demandant de choisir entre leurs parents et lui. Il leur demandait également de rompre toute relation avec leur famille et leurs amis

et leur interdisait plus généralement d'entrer en contact avec des personnes extérieures au groupe, de lire les journaux ou de regarder la télévision. Les relations amoureuses en dehors du groupe étaient proscrites car il prétendait qu'elles ruineraient leur développement musical. James Levine aurait également demandé aux adeptes d'avoir des relations sexuelles avec lui et organisé des séances collectives de masturbation. Les ex-adeptes racontent que Levine justifiait le mélange sexe-musique par une théorie holistique censée leur apprendre à se maîtriser sexuellement pour mieux supporter la rigueur de la discipline et améliorer leurs performances.

Agé de 74 ans, James Levine nie toutes ces accusations. Chef d'orchestre depuis quarante ans au Metropolitan Opera de New York, il a été licencié le 13 mars dernier, dès le début de l'enquête. ■

(Sources : *Boston Globe* & NPR 02/03/2018)

Captée par une secte ■ France

■ **Aujourd'hui en procédure de divorce, Lionel*, sarthois de 57 ans, témoigne de l'endoctrinement de son épouse dans un groupe sectaire, et de sa totale impuissance face à cet l'embrigadement.**

Tout a commencé quand, en 2015, sa femme jusqu'alors assistante maternelle a voulu se réorienter vers le bien-être. Elle consulte d'abord un ostéopathe, adepte d'autres pratiques non conventionnelles, puis se met à fréquenter une librairie ésotérique. Suite à une réunion d'information, elle décide de suivre un stage organisé dans la région nantaise par un médecin controversé, spécialisé dans les soins énergétiques. Le coût élevé du séjour, 1190 euros pour une semaine sans logement, n'a pas été un frein.

Après, tout a changé. Elle passait des heures sur internet, mettait des photos et des figurines d'anges partout, commandait de nombreux livres sur l'au-delà. Lionel raconte qu'elle a fini par se prendre pour un ange et croyait avoir eu plusieurs vies antérieures. En 2016, à l'issue d'un nouveau stage, ne voulant plus revenir chez elle, elle est partie s'installer chez une amie, elle aussi membre du groupe.

Deux mois plus tard, sa femme demande le divorce. Pendant l'audience de conciliation, elle l'accuse d'être pervers et violent. Elle lui a pourtant laissé la garde de leurs enfants.

Lionel a décidé de porter plainte contre son épouse qui a vidé leur compte bancaire, pris la voiture et des biens dans leur maison en son absence.

En 2017, l'Adfi de Nantes a reçu 220 appels de personnes s'inquiétant du comportement d'un proche qui s'isole, lit des ouvrages ésotériques, participe à des formations coûteuses. Il faut être vigilant même si « il ne faut pas voir des sectes partout » tempère Nicole, bénévole à l'ADFI.

Interrogé par le journal, Daniel Picotin, avocat spécialisé sur les dérives sectaires, explique qu'aller en justice est toujours difficile, surtout quand il s'agit de démontrer une emprise sectaire. Cependant, il constate que depuis quelques années les magistrats sont plus sensibles à la problématique de la manipulation mentale. ■

(Source : Presse Océan, 15.03.2018)

* le prénom a été changé.

■ MIVILUDES

Rapport 2016/2017 ■ France

■ **Le 22 mars dernier, la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (Miviludes) a remis au Premier ministre son rapport sur l'évolution des dérives sectaires pour l'exercice 2016-2017.**

En 2017, la mission a observé une hausse des signalements et des interrogations par rapport à l'année 2016 (2580 contre 2323). Chaque année, la Miviludes transmet environ dix dossiers à la justice. Comme les années précédentes, la moitié des signalements concerne le domaine de la santé et du bien-être, do-

maine dans lequel s'engouffrent des pseudo-thérapeutes. Ils utilisent des techniques non reconnues, en dehors de tout cadre légal, et n'hésitent pas à afficher des médailles, diplômes ou affiliations à des fédérations pour donner l'apparence d'un cadre légal et professionnel. La Miviludes met en lumière deux techniques de soins inquiétantes, le reiki¹ et la kinésiologie² qui connaissent un développement important en France alors qu'elles peuvent être porteuses de risques.

Dans le domaine religieux, beaucoup de question-

>>>

>>>

nement sur la mouvance protestante parviennent à la Mission et plus particulièrement sur les églises évangéliques pentecôtistes échappant au contrôle des instances représentatives³.

La Miviludes s'attache également à des mouvements catholiques intégristes comme la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X. Le rapport met en effet en lumière le lien entre la localisation des foyers de l'épidémie de rougeole de 2008-2012 et l'implantation des établissements du groupe, laissant supposer une couverture vaccinale déficiente dans la communauté⁴.

La Miviludes pointe du doigt Internet et les réseaux sociaux devenus les modes de communication et de diffusion prédominants des mouvements sectaires notamment ceux des groupes new age⁵. Ceci permet une mise sous influence par des pressions constantes et discrètes conduisant l'individu à s'éloigner de la réalité sans que l'entourage n'identifie la provenance de ces changements. La mission donne les exemples de sites proposant des consultations à distance, des séances de méditation, des canalisations avec des êtres supérieurs, etc. Tout cela généralement assorti d'une plateforme de paiement en ligne.

Les mouvements sectaires utilisent aussi le climat d'angoisse actuel et les grands sujets de préoccupations tels que l'environnement ou la crise des réfugiés pour évoquer leurs bonnes actions et attirer des adeptes.

Le rapport note une augmentation des offres alternatives dans le domaine de l'enseignement et des dérives dans le domaine de la formation professionnelle. Dans une interview pour *La Gazette des communes*, le président de la Miviludes, Serge Blisko appelle les collectivités locales à une vigilance particulière face aux activités associatives, culturelles et périscolaires. Il rappelle que des groupes sectaires s'immiscent dans les temps d'activité périscolaire (TAP) créés suite à la réforme des rythmes scolaires pour proposer par exemple des séances de yoga ou de méditation à des enfants.

La Mission interministérielle a aussi présenté dans son rapport ses champs d'action en coordination avec les pouvoirs publics : la formation des agents de l'état (Éducation nationale, Administration Pénitentiaire,...), la sensibilisation des magistrats au phénomène sectaire et les échanges avec les acteurs de terrains comme les collectivités locales ou les associations d'aide aux victimes.

Enfin, la Miviludes publie une série de quatre études sur différentes thématiques :

- La résistance aux vaccinations : d'un défi de santé publique à un enjeu de société.
- Spécificités des violences exercées à l'encontre des enfants dans les groupes sectaires.
- Les maltraitements financiers à l'égard des personnes âgées.
- Mécanismes cognitifs et résonances émotionnelles dans le processus de radicalisation violente.

Le Bulletin n°138 à paraître en juin prochain présentera une synthèse plus détaillée du rapport de la Miviludes. ■

(Sources : *La Gazette des communes*, 22.03.2018 & *Le Monde*, 22.03.2018 & *Libération*, 22.03.2018 & *Sciences et Avenir*, 22.03.2018 & *La Croix*, 23.03.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Le reiki et ses dérives* : <http://www.unadfi.org/le-reiki-et-ses-d%C3%A9rives>
2. Lire sur le site de l'UNADFI, *Que sait-on de la kinésiologie* : <http://www.unadfi.org/domaines-infiltration/sante-bien-etre/pratiques-non-conventionnelles/que-sait-de-la-kin%C3%A9siologie>
3. Lire sur le site de l'UNADFI, *Évangéliques et dérives sectaires* : <http://www.unadfi.org/evangeliques-et-derives-sectaires>
4. [Le rapport évoque également une autre épidémie de rougeole dont le foyer se situe dans une école Steiner-Waldorf (anthroposophie) où 31 sur 34 des enfants atteints par la maladie n'étaient pas vaccinés.]
5. Lire sur le site de l'UNADFI, *Le New Age* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/l-e-new-age>

Consulter le rapport annuel de la Miviludes au Premier ministre : <http://www.derives-sectes.gouv.fr/missions/actualites/remise-du-rapport-annuel-de-la-miviludes-au-premier-ministre>

AUM / ALEPH

23 ans plus tard ■ Japon

■ Le 20 mars dernier, le Japon commémorait l'attentat au gaz sarin dans le métro de Tokyo perpétré par la secte Aum pour lequel des membres du groupe, dont le leader Shōkō Asahara, sont condamnés à mort. Pourtant plusieurs groupes liés à Aum existent encore au Japon.

Le transfert dans différents centres de détention de treize membres condamnés pourrait indiquer que leur exécution serait proche¹. Pour Taro Takimoto, avocat travaillant avec des proches de disciples d'Aum, l'exécution du gourou est perçue comme la fin d'une histoire tragique pour le Japon mais pourrait entraîner le suicide de fidèles et la désignation d'un nouveau leader. Plusieurs groupes, comme Hikari No Wa (fondé par l'ancien porte-parole d'Aum)

ou Aleph, ont été créés à la suite de l'arrestation d'Asahara et compteraient près de 2000 fidèles, taisant leurs liens avec Aum. Pourtant, lors de perquisitions dans des locaux d'Aleph, les autorités ont trouvé plusieurs enregistrements d'Asahara ainsi qu'un type de casque utilisé par les adeptes d'Aum, casque qui les connecterait aux ondes cérébrales du gourou.

Pour Kimiaki Nishida, professeur de psychologie à l'université de Risho et président de la Japan Society for Cult Prevention and Recovery, il reste des inconnues sur Aum et sur les attentats de Tokyo. L'exécution des principaux protagonistes risquent d'empêcher que la vérité soit faite et que les réelles motivations de leurs actes terroristes soient connues. ■

(Sources: Les Echos, 14.03.2018 & Liberation, 18.03.2018 & 20.03.2018 & The Japan Times, 19.03.2018)

BOUNTIFUL

La contestation constitutionnelle de Winston Blackmore rejetée ■ Canada

■ Sheri Ann Donegan, juge de la cour suprême de Colombie Britannique, a rejeté les arguments constitutionnels présentés par l'avocat de Winston Blackmore. Il soutenait que les lois

sur la polygamie allaient à l'encontre du droit à la liberté de religion garanti par la Charte canadienne des droits et libertés.

>>>

>>>

Reconnus coupables de polygamie en juillet dernier, Winston Blackmore et James Oler ex-leaders de la communauté de Bountiful estimaient avoir été injustement poursuivis¹. Sheri Ann Donegan a fait remarquer que Blackmore et Oler continuaient de pratiquer la polygamie au prétexte qu'elle est un élément central de leur foi alors qu'ils savaient qu'elle était illégale. L'affaire est renvoyée au 15 mai 2018 devant le tribunal qui devra déterminer la peine des deux hommes. Ils pourront alors faire appel de la décision. ■

(Sources: CBC News, 09.03.2018 & CTV News, 09.03.2018 & Ici radio Canada, 09.03.2018)

- Lire sur le site de l'UNADFI, *Winston Blackmore souhaite l'invalidation de sa condamnation* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/winston-blackmore-souhaite-l-invalida-tion-de-sa-condamnation>

- Lire sur le site de l'UNADFI, *Deux membres reconnus coupables de polygamie* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/deux-membres-reconnus-coupables-de-polygamie>

■ LES BRIGANDES – LA NATION LIBRE

Convaincue de ne pas se soigner, une adepte meurt dans les bois ■ France / Belgique

■ Le 18 octobre 2011, Suari*, adepte depuis 2008 de La Nation Libre, une communauté dirigée par Joël Labruyère, est morte dans un cabanon situé près de la ville d'Hastière en Belgique. Atteinte d'un cancer de l'utérus, avancé mais opérable, elle a décidé, par conviction, de ne pas se soigner. Aidée seulement d'antidouleurs, elle est morte à l'âge de 39 ans de dénutrition au terme d'un jeûne de 40 jours encouragé par sa communauté

Informée par les sœurs de Suari, une journaliste a décidé d'enquêter sur les circonstances de ce décès.

Suari considérait, à l'instar des autres membres du groupe, que la maladie était un tribut à payer pour les erreurs passées. Pensant que son karma était de mourir, elle fut encouragée par les autres « à s'en aller avec dignité et sans détour » et elle est devenue « un modèle de courage et de vertu ». Dans le groupe de Joël Labruyère, les soins médicaux étaient fortement déconseillés ; découragées d'avoir recours à la médecine, les femmes ont accouché pendant des années dans le petit cabanon. En 2013, l'une d'elle a dû être transportée d'urgence à l'hôpital suite à des complications lors de son accouchement dans la forêt.

Les derniers jours de Suari

Au cours de l'été 2011, Suari annonce sa maladie à sa famille et son intention de renoncer à tous soins. Sachant qu'elle va mourir, elle épouse le 2 octobre un membre du groupe, qui deviendra son représentant légal après son décès.

Le 22 octobre, le groupe prévient sa famille de son décès et invite ses proches à une fête d'adieu dans la cabane où elle est morte. Durant la cérémonie, les adeptes lisent un texte troublant dans lequel elle demande que ses deux enfants ne soient jamais emmenés chez un psychologue, considéré comme « un sorcier de l'esprit », et ne reçoivent ni transplantation d'organe, ni transfusion sanguine « afin de maintenir un état de pureté physique qui garantit une conscience libre ».

Sous le choc, la famille ne réalise pas qu'en réalité elle était morte quatre jours avant qu'ils en soient informés. Pire, sa mère avait même reçu un SMS le 20 octobre lui disant qu'elle allait bien et son frère, venu la voir le 21, était prévenu qu'elle était en promenade. Selon son mari, le décès de la jeune femme n'a été annoncé que tardivement car son corps devait rester trois jours sans être touché pour laisser

>>>

>>>

les énergies se libérer, ajoutant qu'elle ne voulait pas que des catholiques approchent sa dépouille. Sa famille n'est pas catholique [sic]

Annick Lovinfosse, ex adepte et ancienne compagne de Joël Labruyère, livre, quant à elle, un témoignage accablant. Voyant Labruyère entretenir une relation des plus ambiguës avec Suari, elle quitte la secte en 2010. Mais en 2011 Labruyère évince Suari suite à la découverte de sa maladie, et rappelle Annick qui, totalement sous son emprise, emménage dans les Pyrénées avec le groupe. Annick Lovinfosse raconte comment Labruyère a organisé la fin de vie de la jeune femme qu'il aurait envoyée en Belgique et convaincue d'entamer un jeûne de 40 jours. Il aurait donné l'autorisation aux quatre adeptes partis en Belgique pour l'assister d'abrèger ses souffrances, ce qu'elles auraient fait en l'étouffant. Pour se couvrir, dans un courrier du 30 septembre 2011, il recommande à Suari de bien suivre les traitements des médecins.

Son mari ne s'est pas déplacé jusqu'en Belgique pour la soutenir. Il n'a déclaré sa mort qu'un jour après, le constat de décès ayant été signé à distance

car aucun médecin n'est venu sur place.

Une adepte zélée et loyale

Sa famille décrit Suari comme une personne déterminée et entière, mais aussi fragile, pleine de principes et en recherche permanente.

Ayant rencontré Labruyère lors d'une conférence en Belgique, elle a intégré le groupe avec ses deux enfants. Selon ses sœurs, le changement a été immédiat : elle a commencé à tenir des propos complotistes sur le 11 septembre ou sur les juifs, Désormais coiffés de longues tresses en l'honneur de la déesse Freyja, n'appelant leur mère que par son prénom, ses enfants auraient vécu séparés de leur mère, selon des principes spartiates imposés par Labruyère. Elle était devenue fanatique et entièrement dévouée au groupe. Labruyère l'appelait « son aide de camp ».

Ayant eu vent de cette enquête sur le décès de Suari, des membres du groupe ont menacé la journaliste. ■

* Nom donné dans la secte

(Source : Nolwen Le Blevennec, *Le Nouvel Obs*, 08.03.2018)

■ ENFANTS DE DIEU (LA FAMILLE INTERNATIONALE) Enquête sur des abus sexuels dans la Famille ■ Grande-Bretagne

■ La police écossaise a lancé une enquête sur les Enfants de Dieu suite au procès d'un ancien membre, Alexander Watt. Adepte du groupe dans les années 1980, il a été jugé pour l'agression sexuelle de deux enfants. Les poursuites pour la plainte d'une troisième victime ont été abandonnées.

Les faits se sont déroulés sur plusieurs années pour chacune des victimes, entre l'âge de sept et neuf ans pour le petit garçon, et entre quatre et huit ans pour la fillette.

Watt a plaidé coupable pour quatre accusations d'agression et de comportement lubrique, indécent

et libidineux contre les enfants. Il avait « cru aux enseignements de la secte » et « ne le faisait pas pour sa propre gratification sexuelle, ni avec l'intention de corrompre ».

Le 2 février, il a été condamné à trois ans de probation, son nom a été inscrit au registre des délinquants sexuels pour une durée de trois ans. Il a aussi écopé d'une interdiction de fréquenter des enfants de moins de 17 ans, et doit effectuer 240 heures de travaux d'intérêt général sous la supervision de travailleurs sociaux.

Ian Haworth, expert britannique du phénomène sectaire au Cult Information Center a déclaré « c'est >>>

>>>

la première poursuite criminelle des membres des Enfants de Dieu dont j'ai entendu parler mais, espérons-le, pas la dernière ».

Verity Carter est la fille d'Alexander Watt, elle a grandi au sein des Enfants de Dieu. Elle a été maltraitée, a dû mendier dans la rue et a appris comment dissimuler ce qu'elle subissait aux travailleurs sociaux pour protéger le groupe. Elle a été abusée par son père et d'autres membres du groupe. Violée à de nombreuses reprises, elle se souvient des visages de ses agresseurs, mais ne connaît pas leur véritable identité, changée en un nom biblique au moment de leur adhésion.

On apprenait aux enfants à ne pas faire confiance au monde extérieur surnommé le « système ». L'iconographie pornographique du groupe était partout présente dans les maisons. Les enfants étaient contraints de toujours sourire pour ne pas éveiller les soupçons du « système » qui, selon les adultes du groupe, risquait de les retirer de leur famille pour les placer dans des foyers, voire de les assassiner. Et en cas d'interrogation, ils devaient affirmer qu'ils voulaient être missionnaires parce qu'ils aimaient Dieu.

Verity n'est allée que peu de temps à l'école, la secte craignant que les enseignants découvrent ce qui se passait au sein du groupe. Et lorsqu'une inspection des services sociaux était annoncée, les livres pornographiques étaient cachés et les enfants soigneusement préparés à répondre aux questions. Par peur d'être punis pendant plusieurs semaines, aucun d'entre eux n'a osé dévoiler les sévices subis au sein

du groupe. Une crainte constante était entretenue. Les enseignements de Berg souvent publiés sous la forme de bandes dessinées, servaient aussi d'avertissement. Verity a souvent entendu les adultes dire qu'elle ne vivrait pas au-delà de ses 10 ans car les enfants sont des soldats de la fin des temps dont la destinée glorieuse serait d'être violés et torturés au nom de Dieu.

En 1989, laissant femme et enfants derrière lui, Alexander Watt quitte le groupe. Verity en partira à l'âge de 15 ans.

Depuis ce procès, la police écossaise enquête sur d'autres allégations d'agressions sexuelles commises sur des femmes et des enfants membres du groupe.

Fondée dans les années 1960, par David Berg, la communauté des Enfants de Dieu revendique encore 1900 membres répartis dans 80 pays. Le groupe a compté des célébrités parmi ses membres, Joaquin et River Phoenix ainsi que Rose McGowan y sont nés. Cette dernière raconte qu'elle a trouvé très tôt « les croyances absurdes », qu'elle vivait coupée de l'extérieur sans journaux, ni télévision, dans le but, selon elle, de garder les membres dans l'ignorance pour qu'ils restent obéissants. Les nombreux scandales qui ont éclaboussé le groupe l'ont forcé à changer plusieurs fois de nom : The Children of God, The Family of Loves, The Family, The Family international. ■

(Source : The Sunday Post, 18.03.2018)

■ FERME DES DEUX SOLEILS

Report du procès de la gourelle de la « Ferme des deux soleils » ■ France

■ La responsable de la « Ferme des deux soleils », basée à Servance (Haute-Saône), devait comparaître devant la justice. Mais le tribunal de Vesoul a renvoyé l'affaire au mois d'octobre 2018 après une tentative de suicide de l'accusée suspectée d'abus de faiblesse, d'escroquerie et de travail dissimulé.

Prétextant un retour à la nature à travers les activités de sa ferme bio et de ses cinq magasins, la gourelle se présentait comme thérapeute. Elle aurait mis sous emprise une vingtaine de personnes intéressées par les méthodes qu'elle proposait : reiki, acupuncture. Elle ne versait aucun salaire aux adeptes qui étaient employés dans les magasins et à la ferme du mou-

>>>

>>>

vement. Ils ont déclaré avoir perdu famille, amis, et travail. Certains ont vendus leurs biens pour financer les activités de la gourelle.

Depuis 2009, les quatorze victimes qui se sont portées parties civiles attendent réparation. Le préjudice est estimé à 335 000 euros et la prévenue en-

court jusqu'à cinq ans de prison. ■

(Sources : France 3, 28.02.2018 & 20minutes, 01.03.2018 & L'Est Républicain, 01.03.2018)

Lire sur le site de l'UNADFI, *Un groupe sectaire en Haute-Saône* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/un-groupe-sectaire-en-haute-saone>

■ FLDS

Les enfants seront indemnisés ■ États-Unis

■ Une cour d'appel fédérale a confirmé la plupart des décisions prises en première instance à l'encontre de Parangon, société affiliée à l'Église fondamentaliste de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours (FLDS) qui avait violé les lois sur le travail des enfants.

Elle devra donc verser 200 000 dollars pour indemniser les enfants du FLDS contraints, entre 2012 et 2013, à récolter des noix de pécan dans le froid et sans être rétribués pour leur travail. ■

(Source : Salt Lake Tribune, 15.03.2018)

Lire sur le site de l'UNADFI :

- Travail des enfants : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/travail-des-enfants>

- Nouvelle condamnation de la société Parangon : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/nouvelle-condamnation-de-la-societe-parangon>

■ JESUS MORNING STAR

Le gourou est-il toujours une menace ? ■ Corée du Sud

■ Le 18 février 2018, Jeong Myeonk-seok, leader de Jesus Morning Star (JMS), connu aussi sous le nom de Christian Gospel Mission (CGM) ou encore Providence, a été libéré après dix d'emprisonnement pour viol. Mais loin d'avoir perdu son influence sur ses adeptes il a continué depuis sa cellule à diriger son groupe avec l'aide de ses plus fidèles lieutenants qui ont entretenu le culte de la personnalité autour de leur chef « persécuté ».

Les premières accusations de viol contre Jeong ont été dévoilées en 1999 par la chaîne de télévision coréenne SBS. En 2001, d'autres plaintes l'ont poussé à

prendre la fuite, laissant derrière lui de nombreuses allégations d'abus sexuel dans les différents pays où il s'est caché. Selon Exodus, une association anti-JMS, le nombre de victimes pour la Chine pourrait se monter à 500 personnes, et des ex-adeptes japonais et taïwanais estiment à une centaine le nombre de victimes dans chacun des deux pays.

Arrêté en 2003 à Hong Kong, grâce au concours d'Exodus, il a réussi à fuir avant que les autorités sud-coréennes ne puissent l'extrader. En représailles, des membres de JMS s'en sont pris violemment au père du fondateur d'Exodus.

À nouveau arrêté en Chine en 2007, il sera enfin extradé vers la Corée du Sud. Encore une fois, les adeptes

>>>

>>>

ont riposté par la violence aux articles parus dans la presse contre leur gourou, en agressant le personnel du Donga Ilbo, un quotidien national. Jeong fut finalement reconnu coupable du viol de quatre adeptes et condamné à six ans de prison, étendus à dix en appel.

Jeong est aujourd'hui âgé de 72 ans, mais sa libération inquiète ses opposants qui craignent qu'il soit encore une menace pour les jeunes femmes. Selon le Dr Tark Ji-il, professeur de théologie à l'Université presbytérienne de Busan, les abus sexuels de Jeong sont profondément liés à sa doctrine et il sera difficile pour lui de ne pas l'appliquer.

Spiritualité et sexualité sont liées dans ce mouvement car selon Jeong les rapports sexuels avec le Messie (Jeong lui-même) nettoieraient du péché originel. Le fonctionnement du groupe, basé sur la satisfaction des désirs de son fondateur, implique une organisation très structurée. Les jeunes adeptes féminines sont endoctrinées et préparées pour consentir à s'offrir à lui. Même pendant sa fuite, ses plus fidèles adeptes ont continué de lui envoyer des photos de jeunes membres avec leurs mensurations. Une fois sélectionnées, Jeong les recevaient pour un « bilan de santé » qui nécessitait qu'elles se déshabillent. Les femmes trop éloignées pour lui rendre visite étaient contraintes d'échanger avec lui une correspondance au contenu sexualisé. Ce qu'il a continué à faire en prison¹.

À l'instar de plusieurs « messies » sud-coréen, Jeong a été adepte de l'Église de l'Unification, dont il s'est fortement inspiré pour créer son propre groupe : messianisme du gourou, mariages de masse, utilisation de groupes écrans pour recruter des adeptes...

Exposant sa doctrine dans son livre « Paraboles : Livre de ressources », il décrit « la société humaine idéale comme une ruche dans laquelle chaque abeille doit avoir une relation amoureuse avec sa reine, est tou-

jours occupée et dont la défection entraîne la mort ». Le recrutement d'adeptes féminines, objectif principal de la secte, se fait sous couvert d'associations de sport et de danse, de mannequinat, ou d'étude biblique réservée aux femmes. Le concept d'une relation sexuelle avec Dieu ou son représentant est introduit au cours d'un enseignement divisé en trois parties qui amène progressivement les adeptes à croire que coucher avec Jeong relève d'une mission divine.

Mais les théories de Jeong ne s'arrêtent pas là. Peter Dailey², auteur d'un article paru dans Korea Expose, dénonce depuis longtemps la dangerosité de JMS. En 2005, il a publié l'extrait d'un sermon de Jeong, prononcé en 1998 dans une arène du parc olympique de Séoul, faisant l'éloge d'Hitler et de l'holocauste, affirmant que « la crucifixion de Jésus est la raison pour laquelle Hitler a tué six millions de juifs dans les chambres à gaz ». « Si vous ne pensez pas que c'était une bonne chose, vous n'avez rien à faire avec moi ou avec le Salut » ajouta-t-il. Régulièrement menacé par des adeptes fanatiques, le journaliste a fait l'objet de plusieurs plaintes en diffamation.

Plaintes en diffamation, bataille autour de la page Wikipédia de JMS pour en supprimer les contenus sujets à controverses ou mise en ligne de nombreux sites censés rétablir la vérité sur leur gourou présenté comme la victime d'une injustice, le culte de la personnalité autour de Jeong est si fort que ses adeptes sont prêts à tout pour le défendre.

Les accusations portées contre Jeong n'ont pas freiné l'accroissement du nombre d'adeptes à travers le monde³. En Corée du Sud, leur activité a été observée sur plus de quarante campus universitaires et dans vingt établissements secondaires. En dehors de la Corée du Sud, Taïwan et la Malaisie seraient les deux pays asiatiques les plus touchés avec 1000 membres pour chaque. En dehors de l'Asie, le groupe est bien

>>>

>>>

implanté aux États-Unis. On note aussi sa présence dans plusieurs pays d'Europe, dont la France. ■

(Source : Korea Exposé, 26.02.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI : *Un leader incarcéré mais toujours actif* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/un-leader-incarcere-mais-toujours-actif>

2. Lire sur le site de l'UNADFI : *Témoignage d'un observateur extérieur* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/temoignage-d-un-observateur-exterieur>

3. Lire sur le site de l'UNADFI : *Même sans leader, le groupe prospère* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/me-me-sans-leader-le-groupe-prospere>

■ MARIE PORTE DU CIEL

Condamnation pour escroquerie confirmée en appel pour les Valencourt

■ France

■ **Augustin Valencourt, gourou du mouvement sectaire Marie Porte du Ciel, a été condamné à deux ans ferme et 36 mois avec sursis, son épouse à un an ferme et un an avec sursis et leur fille à 2 ans dont 16 mois avec sursis par les juges du tribunal correctionnel de la cour d'appel de Saint Denis (La Réunion).**

La cour a corroboré les décisions prises en première instance. Les peines sont assorties de l'obligation d'indemniser les victimes et de ne plus entrer en contact avec elles. Le montant des indemnités s'élèverait à 150 000 euros.

De plus, l'association Marie Porte du Ciel a été reconnue par le juge d'instruction comme poursuivant des activités créant, maintenant ou exploitant la sujétion psychologique ou physique des participants.

Lors du procès, Augustin Valencourt a nié toute dérive sectaire au sein du groupe et demande à être blanchi affirmant que Dieu guidait ses actes. Il affirme être victime d'un complot. Il réfute aussi les accusations de blanchiment d'argent alors que l'enquête a révélé que les comptes de l'association étaient quasiment vides malgré des recettes estimées à 3 millions d'euros,

et un train de vie familial luxueux.

Pour rappel, entre 2012 et 2015, la famille Valencourt a transformé son groupe de prière en groupe sectaire. 700 adeptes s'y rendaient pour des réunions de prière. La maison des Valencourt était devenue une chapelle abritant un business juteux. La famille en profitait pour vendre, avec une marge importante, des statuettes religieuses ou encore des fioles d'huile sainte, aux fidèles à la recherche de guérison spirituelle.

L'enquête avait été ouverte suite au décès d'un enfant atteint d'un cancer. Les parents avaient failli abandonner le traitement médical quand Augustin Valencourt leur promit de le guérir avec des prières et des cérémonies. Cela a permis aux enquêteurs de découvrir des transactions d'argent suspectes sur les comptes de la famille. ■

(Sources : Clicanoo, 14.03.2018 & L'info.re, 15.03.2018 & France-Tv Info, 15.03.2018)

Lire sur le site de l'UNADFI, l'ensemble des articles sur Marie Porte du Ciel : <http://www.unadfi.org/mots-clefs/marie-porte-du-ciel>

MISSION DE L'ESPRIT-SAINT

Radiation d'Emmanuel Francoeur ■ Canada

■ Le conseil de discipline de l'ordre des acupuncteurs du Québec a interdit, pour une durée de 8 mois, la pratique d'acupuncteur à Emmanuel Francoeur, membre de la Mission de l'Esprit-Saint¹.

Le conseil de discipline lui reproche d'avoir utilisé sa profession pour assurer la promotion de ses croyances religieuses pour recruter de nouveaux adeptes au sein de la Mission de l'Esprit-Saint².

La décision du conseil de discipline a pour objectif de protéger le public et de dissuader Emmanuel Francoeur ou tout autre membre de l'Ordre d'exercer du prosélytisme dans le cadre de leur activité.

L'acupuncteur pourra faire appel de cette décision et le syndicat de l'Ordre des acupuncteurs pourrait revoir

cette décision car il réclamait initialement cinq ans de radiation. ■

(Source : TVA Nouvelles, 13.03.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Embrigadement dans le cadre de sa profession* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/embrigadement-dans-le-cadre-de-sa-profession>

2. Déjà en 2011, d'anciennes étudiantes du Collège Rosemont à Montréal avaient signalé que leur professeur, Emmanuel Francoeur fils du leader de la Mission, faisait régulièrement référence à ses croyances religieuses durant ses cours. Il mettait en avant les liens entre sa discipline et les principes de sa communauté.

- Lire sur le site de l'UNADFI, *Mission de l'Esprit Saint, Que sait-on de ?* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/que-sait-de-mission-de-lesprit-saint>

- Lire sur le site de l'UNADFI l'ensemble des articles sur la Mission de l'Esprit-Saint : <http://www.unadfi.org/mots-clefs/mis-sion-de-lesprit-saint>

NXIVM

Arrestation de Keith Raniere ■ États-Unis

■ Alors qu'il avait fui au Mexique avec plusieurs femmes de son groupe, le gourou de la secte NXIVM, Keith Raniere, a été interpellé par le FBI puis extradé vers les États-Unis afin d'être présenté à la justice.

En février 2018, une plainte a été déposée par le ministère public devant un tribunal fédéral de Brooklyn pour dénoncer les agissements de Keith Raniere. Un mandat d'arrêt à son encontre a été émis le mois dernier.

Raniere aurait créé (avec Allison Mack) NXIVM, groupe secret très hiérarchisé avec des statuts « d'esclaves » et de « maîtres », dans le but d'assouvir ses fantasmes. Les femmes du groupe étaient marquées au fer rouge, sur le bas du ventre, des initiales de Keith Raniere. Avant d'être acceptées comme esclave,

elles devaient fournir des éléments compromettant sur elles-mêmes (photos, lettres, documents), l'organisation menaçant de les publier si elles quittaient la sororité. De plus, certaines se sont endettées pour suivre les formations du groupe et ont dû travailler bénévolement pour l'association pour pouvoir rembourser les dettes accumulées. En octobre dernier, un article du *New York Times* avait révélé les pratiques du groupe et plusieurs témoignages avaient corroboré les faits présentés dans le journal. Keith Raniere avait alors déclaré que le groupe était une simple sororité privée, que les femmes étaient consentantes et qu'il ne jouait aucun rôle dans le mouvement. Des courriels figurant au dossier démontrent le contraire et prouvent son implication dans la création du groupe. D'autre part, plusieurs personnes ayant fui NXIVM et critiqué le groupe ou le gourou ont reçu >>>

>>>

des lettres de menaces les exhortant à cesser leurs critiques. Les procureurs fédéraux ont indiqué que Raniere était derrière ces lettres.

Les procureurs fédéraux ont déclaré que le gourou a passé sa vie à profiter du système pyramidal qu'il a mis en place et a reçu le soutien financier de femmes riches. En effet l'empire monté par Raniere aurait été financé de manière conséquente par Clare Bronfman, une héritière de l'entreprise Seagram (entreprise canadienne de vins et spiritueux disparue en 2000). Elle aurait payé de nombreux avocats pour poursuivre les personnes critiques envers NXIVM et engagé des détectives privés pour obtenir des renseignements confidentiels sur des juges, des élus et des journalistes américains considérés comme des ennemis de NXIVM.

Keith Raniere est accusé de trafic sexuel, association de malfaiteurs et menaces. S'il est reconnu coupable,

il encourt au minimum 15 ans de prison et risque la réclusion à perpétuité.

En outre, le bureau du procureur général de l'Etat enquête sur une fondation à but non lucratif associée à la société NXIVM qui aurait effectué des études sur le comportement humain et l'activité cérébrale sans aucune supervision professionnelle. L'association baptisée Ethical Science Foundation a été créée en 2007 par Clare Bronfman. ■

(Sources : Times Union, 25.03.2018 & 26.03.2018 & Le Journal de Montréal, 26.03.2018 & La Presse, 30.03.2018)

Lire sur le site de l'UNADFI :

- *Le groupe de développement personnel cache un groupe sectaire* : <http://www.unadfi.org/le-groupe-de-developpement-personnel-cache-un-groupe-sectaire>

- *Des nouvelles révélations sur NXIVM* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/des-nouvelles-revelations-sur-nxivm>

■ OSHO

Documentaire : Wild wild country ■ États-Unis

■ **Wild wild country, un documentaire en six épisodes de 60 minutes, diffusé depuis le 16 mars 2018 sur la chaîne Netflix, raconte les relations conflictuelles entre les habitants d'Antelope, une petite bourgade de l'Orégon, et les fidèles d'Osho nouvellement installés dans l'ashram de Rajneeshpuram.**

Se basant sur des images d'archives et les interviews des protagonistes de l'époque, construit comme une véritable intrigue, ce documentaire retrace l'hostilité grandissante et l'escalade de violence entre deux camps que tout oppose, prêts à tout pour faire déguerpir l'autre.

Quelques figures charismatiques sortent du lot, en particulier Ma Anande Sheela, la secrétaire particulière d'Osho. Entrée adolescente dans le groupe,

elle évince la précédente secrétaire du gourou et le convainc d'étendre son influence aux États-Unis. C'est chose faite en 1981 avec l'achat d'un ranch en Oregon qu'elle transformera en ashram.

L'arrivée d'un grand nombre d'adeptes effraie les habitants d'une ville sur le déclin ne comptant plus que 40 personnes qui iront jusqu'à prendre les armes pour les chasser.

De son côté, Osho avec l'aide de Ma Sheela, n'est pas en reste. Intrigant lors d'élections municipales pour prendre le pouvoir sur la ville en recrutant des sans-abris pour les faire voter Ma Sheela fera bien pire par la suite : complots pour meurtre, empoisonnement et mise sur pied du plus important attentat bio-terroriste ayant eu lieu sur le territoire américain. Ma Anande Sheela était prête à tout pour avoir le pou-

>>>

>>>

voir sur la région. Aussi pour remporter les élections de 1984 du comté de Wasco, des adeptes d'Osho avaient placé des salmonelles dans dix restaurants de la ville de The Dalles pour empêcher ses habitants de voter. Plus de 750 personnes ont été contaminées. Arrêtée en 1985, elle fut condamnée à 24 ans de prison et 470 000 dollars d'amende, mais fut relâchée deux ans plus tard pour bonne conduite.

Donnant la parole aux deux camps, les auteurs Chapman et MacLain Way, ne prennent parti pour aucun

d'eux et laissent le spectateur se construire sa propre opinion. *Wild wild country* rappelle une part sombre de l'histoire américaine, celle de l'hostilité entre les américains et les immigrants, mais ne manque pas non plus de décortiquer les mécanismes de l'endocritinement sectaire, l'avidité de pouvoir et la cupidité du gourou aux 91 Rolls Royce. ■

(Source : *Le Devoir*, 10.03.2018)

Wild wild country, réalisé par Chapman et MacLain Way et produit par, Mark et Jay Duplass, Netflix, 2018.

■ SCIENTOLOGIE

Nouvel outil de propagande pour la Scientologie ■ États-Unis

■ Le 12 mars dernier, la Scientologie a lancé sa propre chaîne de télévision, deux ans après la création de *Scientology Media Production*¹, son organe de communication basé à Los Angeles.

Les premières images de la chaîne ont montré un ensemble de témoignages vantant les mérites de la Scientologie ou dévoilant les installations impressionnantes du groupe à travers le monde. Des documentaires sur le fondateur et une série de portraits intitulés « rencontre avec un scientologue » sont aussi prévus au programme.

David Miscavige a publié un message vidéo promettant que la chaîne révélerait le groupe de l'intérieur et répondrait aux questions que se pose la population. Toutefois aucune mention n'a été faite des ré-

centes critiques envers la Scientologie.

Pour Stephen Kent, professeur de sociologie qui a longtemps étudié la Scientologie, l'organisation cherche à travers sa chaîne à obtenir une légitimité et à étouffer les critiques diffusées à son encontre par les médias.

À la manière des télévangélistes, cette chaîne de télévision pourra servir à la Scientologie pour obtenir des dons en vantant les bonnes actions du groupe. Elle pourrait aussi attirer des nouveaux adeptes. ■

(Sources : *France 24*, 12.03.2018 & *Minneapolis Star Tribune*, 12.03.2018 & *Tampa Bay Times*, 12.03.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *La Scientologie crée son empire médiatique* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/la-scientologie-cree-son-empire-mediatique>

■ SEVEN ANGELS MINISTRY

Fusillade dans un mouvement sectaire ■ Afrique du Sud

■ Une fusillade a éclaté entre des policiers et des adeptes de l'église des Seven Angels Ministry, lors d'une opération policière qui a permis l'arrestation de dix suspects et provoqué la mort de

sept adeptes. Le drame a eu lieu après que des membres de la secte se soient introduits dans un poste de police de la ville de Ngcobo (Afrique du Sud) faisant six victimes.

>>>

>>>

Fondée en 1986 par Siphiwo Mancoba, l'église est dirigée par ses sept fils, qui s'autoproclament « anges », et leur mère Bongiwe Mhlazana Mancoba. Le fondateur et trois de ses fils sont morts lors de la fusillade. Le lendemain de cet affrontement, les autorités sont intervenues à l'intérieur du domaine de l'église et ont secouru environ 100 jeunes filles âgées de 12 à 21 ans et de nombreux enfants. La police a interrogé ces femmes en deuil après la mort des membres de leur groupe. L'enquête a révélé qu'elles étaient des esclaves sexuelles « volontaires ». Lors des auditions, certaines n'admettaient pas qu'elles avaient été abusées. Sous l'emprise des leaders, elles étaient corvéables et sexuellement soumises, se sentant honorées lors des rapports avec l'un des frères Mancoba. Elles vivaient à côté des femmes « légales » des sept frères qui avaient un train de vie beaucoup plus aisé que toutes les autres.

Les voisins du terrain occupé par les Seven Angels Ministry se plaignaient depuis longtemps des activités du groupe dont les portes étaient toujours fermées. De plus, les enfants du mouvement n'étaient pas scolarisés à l'école du village puisque les leaders du mouvement considèrent l'école comme une œuvre de Satan.

La Commission pour la promotion et la protection des droits des communautés culturelles, religieuses et linguistiques d'Afrique du Sud se montre très critique envers le Parlement à la suite de la fusillade. En effet, il y a deux ans, il n'avait pas donné suite à ses avertissements sur la dangerosité du mouvement. La Commission souhaite maintenant un renforcement de la réglementation sur les groupes religieux du pays. ■

(Sources: Time Live, 25.02.2018 & Daily Maverick, 01.03.2018 & IOL, 03.03.2018 & News24, 04.03.2018 & 11.03.2018)

■ SHINCHEONJI

Des adeptes entièrement voués à leur secte ■ Australie

■ **Mary et Sally, deux femmes de Melbourne, ont perdu leur sœur Annie* devenue adepte de Shincheonji (SCJ) en 2014. Elles ne la reconnaissent plus dans cette adepte obsédée par les études bibliques, la lecture des revues du groupe, et le prosélytisme.**

Originaires de Malaisie, toutes trois sont venues en Australie pour étudier. Annie a été la victime de la stratégie du groupe qui infiltre des communautés chrétiennes pour recruter de nouveaux membres. Elle qui avait une maîtrise en architecture n'étudie plus et ne travaille plus se consacrant uniquement à la secte. Le groupe occupe toute la place dans sa vie si bien qu'elle a rompu tout lien avec sa famille, à tel point qu'elle ne s'est pas rendue à l'enterrement de sa grand-mère. Raphaël Aron, directeur de Cult Consulting Australia, explique que le groupe éloigne les adeptes de leur famille non seulement physique-

ment, mais aussi émotionnellement « parce que leurs émotions sont toutes dirigées vers et par le groupe ».

Les adeptes sont constamment sollicités par SMS, et doivent être disponibles jour et nuit. Ils étudient 24 heures sur 24 les textes du groupe et doivent passer de nombreux examens pour atteindre les plus hauts niveaux de l'organisation. Très prosélytes, ils placardent, souvent au milieu de la nuit, des affiches sur les campus universitaires.

Secte apocalyptique, SCJ enseigne que le mensonge est permis pour accomplir « le dessein de Dieu ». Le groupe utilise pour recruter deux associations promouvant la paix : Heavenly Culture, World Peace, Restoration of Light (HWPL) et International Youth Group. Bien que des représentants de Shincheonji le nient, The Australian affirme que HWPL est essentiellement dirigé par le gourou Man Hee Lee. Usant

>>>

>>>

de ces « vitrines », SCJ a pu louer plusieurs salles dans des locaux publics de la ville de Melbourne, dont deux universités, pour donner des conférences.

Annie n'est pas la seule victime de SCJ. La vie de Steve*, un quinquagénaire de Melbourne, a basculé lorsque sa femme, recrutée via une étude biblique en ligne, a rejoint l'Eglise. Bien que vivant encore avec elle, il ne la voit plus. Devenue fanatique, elle est absente seize heures par jour, sept jours sur sept et elle consacre tout son temps au groupe, si bien qu'elle ne parle plus ni à son mari, qualifié de diable, ni à ses enfants.

L'universitaire, Peter Daley, spécialiste des sectes coréennes, affirme que Shincheonji est l'une des sectes

coréennes les plus actives. Selon lui les témoignages dénonçant les pratiques du groupe se multiplient depuis 2015. Les témoins confirment les ruptures familiales, l'abandon des études ou du travail.

Raphaël Aron ajoute que la Corée est un terreau très fertile pour les sectes très tournée vers le christianisme. Vivant sous la menace constante de la Corée du Nord, nombre de coréens cherchent l'espoir dans la religion. ■

(Source : *The Australian*, 24.02.2018)

* Prénoms d'emprunt pour éviter des représailles de la filiale australienne de Shincheonji.

■ TABITHA'S PLACE (DOUZE TRIBUS)

La CEDH donne raison aux autorités allemandes ■ Allemagne

■ **La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a statué que les autorités allemandes avaient eu raison de retirer les enfants de la communauté des Douze Tribus (connue en France sous le nom de Tabitha's Place) pour leur éviter de subir de nouveaux sévices corporels.**

En 2013, un reportage tourné en caméra cachée avait montré les violences exercées sur les enfants¹. Les autorités allemandes avaient alors perquisitionné les habitations de la communauté en Bavière (Allemagne) et emmené une quarantaine d'enfants âgés de 18 mois à 17 ans afin de les placer dans des familles d'accueil. Les adeptes n'ont jamais nié infliger des punitions aux enfants ajoutant qu'ils administraient des corrections car ils aimaient leurs enfants.

Le tribunal européen avait été saisi par quatre familles du groupe qui avaient vu leurs enfants placés.

Ils prétextaient que l'intervention des autorités était contraire aux lois européennes garantissant le respect de la vie privée et familiale.

Pour la CEDH, les autorités allemandes ont agi dans leur droit, un tel traitement représentant une forme de violence institutionnalisée contre les mineurs. L'intervention allemande était basée sur un risque de traitement inhumain interdit par la Convention européenne. Les autorités ne disposaient d'aucune autre option pour protéger les enfants. ■

(Sources: *Journal Metro*, 22.03.2018 & *the New York Times*, 22.03.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Les enfants maltraités d'une secte internationale* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/les-enfants-maltraites-d-une-secte-internationale>

Lire sur le site de l'UNADFI, *Que sait-on de...? Les douze Tribus* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/que-sait-du-les-douze-tribus>

■ **Christian Gutierrez est le représentant des victimes ayant déposé, en octobre 2017, devant la Cour supérieure de l'Ontario, une demande en recours collectif¹ contre la WatchTower du Canada². Lui et sa femme Katja ont témoigné pour une enquête menée par la chaîne canadienne W5³.**

Victimes d'abus sexuels au sein de leur congrégation, Christian et sa femme ont quitté l'organisation en 2014 pour dénoncer le fonctionnement de la Watchtower qu'ils accusent de protéger les prédateurs sexuels. Et comme tous ceux qui ont quitté le groupe, ils doivent aujourd'hui supporter les conséquences difficiles de l'ostracisme.

Selon les journalistes, le procès n'a pas encore été encore été certifié par la Cour, mais est emblématique de la pression internationale croissante qui s'exerce depuis quelques années sur les TJ pour les forcer à changer des règles internes qui mettent en danger les enfants. Comme celle qui exige la présence de deux témoins pour qu'un abus sexuel soit reconnu.

Grâce à une enquête menée au Canada, aux États-Unis, en Angleterre et en Australie, W5 a également exposé comment l'organisation décourage les victimes d'aller à la police et révélé l'existence d'une base de données recensant tous les cas d'abus sexuels commis au sein du mouvement.

Le recours collectif menée par Christian vise à rendre

public cette base de donnée.

Edith Knox, abusée sexuellement pendant son enfance par deux membres de sa congrégation pourrait, elle aussi, rejoindre le recours collectif. Originaire de la ville d'Hamilton, elle a témoigné pour *MSN News*.

Expulsée en 2017 pour avoir osé poser trop de questions après la sortie du rapport de la Commission Royale d'Australie, Edith se rend deux fois par semaine devant son ancienne salle du Royaume avec des affiches pour informer ses anciens coreligionnaires sur les problèmes d'abus sexuels au sein du groupe. Coiffeuse, sa vie est devenue difficile depuis son expulsion car la majorité de ses clients qui sont Témoins de Jéhovah ne lui parlent plus. Pourtant cela ne lui pèse pas, au contraire, elle a l'impression d'être libéré d'un poids. ■

(Sources : CTV News, 24.03.2018 & MSN News, 27.03.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Nouveau recours collectif contre les Témoins de Jéhovah* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/nouveau-recours-collectif-contre-les-temoins-de-jehovah>

2. Les demandeurs poursuivent également les sièges de Pennsylvanie et de New York.

3. Sex abuse accusations within the Jehovah's Witnesses, 43 minutes, 24.03.2018 : <https://www.youtube.com/watch?v=13ja8dMEmPY>

Nouvel accord dans l'affaire Gonzalo Campos ■ États-Unis

■ **Les poursuites judiciaires pour abus sexuels à l'encontre de Gonzalo Campos sont officiellement terminées suite à un arrangement financier trouvé avec Osbaldo Padron. Cet accord est intervenu le 18 février 2018, un mois seulement après celui signé avec une autre victime, José Lopez.**

L'avocat d'Osbaldo Padron a signifié que le montant de la transaction entre les deux parties restera secret.

L'affaire avait donné l'opportunité à l'avocat de demander à la Watchtower de communiquer les documents recensant les affaires d'abus sexuel. Les TJ en avaient fourni une partie et ont été condamnés à

>>>

>>>

une forte amende pour avoir refusé de tout présenter à la justice. Le but de l'avocat était de démontrer l'institutionnalisation de la dissimulation des abus sexuels au sein du groupe. Malgré l'abandon des poursuites, l'avocat qui suit d'autres affaires d'abus sexuel en Californie n'a pas renoncé à son objectif. ■

(Sources : San Diego Reader, 02.03.2018 & Reveal News, 21.03.2018)

Lire sur le site de l'Unadfi concernant cette affaire :

- José Lopez contre la WatchTower : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/jose-lopez-contre-la-watchtower>

- La Watchtower fait tout pour ne pas payer : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/la-watchtower-fait-tout-pour-ne-pas-payer>

- Un juge de San Diego tient tête à la Watchtower : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/un-juge-de-san-diego-tient-tete-a-la-watchtower>

L'ostracisme, une pratique destructrice ! ■ États-Unis

■ Le 16 février 2018, Lauren Stuart, une mère de famille souffrant de dépression a tué ses deux enfants et son mari, et a mis fin à ses jours. Anciens Témoin de Jéhovah, elle et sa famille avaient été excommuniés pour avoir refusé de suivre les directives de l'organisation leur interdisant d'envoyer leurs enfants à l'université.

Bien que les Témoins de Jéhovah affirment que la pratique de l'ostracisme n'est en rien responsable du drame, des amis de la jeune femme croient le contraire. L'une d'elle, Joyce Taylor, pense que la dépression, « l'évitement », et la crainte de l'apocalypse joué un rôle dans ce drame. Quelques semaines avant les meurtres, Lauren s'était montrée préoccupée par l'imminence de « la fin des temps » et une note retrouvée près de son corps confirmerait cette hypothèse. Pour la jeune femme, tuer sa famille était la seule façon de la sauver. Selon les croyances des Témoins de Jéhovah, les personnes mortes avant l'Armageddon seront ressuscitées au paradis. Lauren n'ayant jamais été désendoctrinée, sa croyance profonde en l'apocalypse était toujours ancrée en elle.

Ce drame a ému des dizaines d'ex TJ qui ont décidé de dénoncer et de témoigner publiquement du mal causé par l'excommunication et l'ostracisme qui s'en suit.

Selon des données chiffrées publiées par la WatchTower, 70000 Témoins seraient excommuniés

chaque année (soit 1 % des TJ). Les deux tiers ne reviennent jamais dans le groupe.

Selon Mathew Schmalz, professeur agrégé de sciences religieuses au Collège de Sainte-Croix à Worcester (Massachusetts), l'exclusion a deux objectifs : punir ceux qui ne respectent pas les règles et ne garder que des membres purs dans le groupe. Selon Danny, un jeune TJ, l'excommunication est un processus temporaire dont l'objectif est de ramener les fautifs sur le droit chemin¹. Et si les adeptes évitent les bannis, ce n'est pas parce que la personne est mauvaise, mais pour l'amener à se demander en quoi ses actes sont mauvais pour l'Organisation et lui laisser une chance de revenir en se repentant de ses fautes. Pour une autre adepte l'excommunication est obligatoire selon la Bible, mais c'est une décision qui est prise après mûre réflexion. Pour elle, ceux qui quittent mal la foi finissent par se sentir irrités et essaient de discréditer le groupe par rancune.

Pourtant les nombreux ex-adeptes interrogés par le Detroit Free Press ne partagent pas cet avis.

Amber Sawyer, n'avait que huit ans quand elle a découvert le corps de sa sœur dans sa chambre. Âgée de 21 ans, celle-ci s'était suicidée en se tirant une balle dans le cœur après avoir été excommuniée pour s'être fiancée à un non Témoin. Après le suicide, Amber se souvient de ce que sa mère avait dit : « vous savez que votre sœur était méchante, n'est-ce pas ? Prendre votre propre vie est très mau-

>>>

>>>

vais ». La petite fille a compris ce jour-là que si elle échouait dans sa foi un jour, elle serait abandonnée par ses parents. C'est ce qui est arrivé lorsqu'elle a voulu divorcer d'un mari violent à l'âge de 30 ans. Quand elle a montré les preuves des violences aux anciens, ils ont fait pression pour qu'elle sauve son mariage et lui ont dit de prier plus et de retourner chez elle. Elle a commencé à fumer pour supporter le stress et a été excommuniée pour ça. Sa mère l'a accueillie temporairement, mais devant la menace d'être exclue à son tour, elle a chassé sa fille qui a vécu six mois dans la rue. Depuis sa mère et son autre sœur ne lui parlent plus.

Le cas de Dave Gracey est également dramatique. Il a été excommunié en 2011 à l'âge de 61 ans. Avant cela, il avait été nommé trois fois « ancien », ce titre l'amenant à participer aux comités judiciaires. Il a commencé à se rebeller lorsque ses propres enfants furent jugés. Il a perdu sa fille en 2010, morte d'une overdose de médicaments après avoir été excommuniée pour une raison qu'il n'a jamais réussi à connaître. La même année, sa belle fille de 14 ans a été violée. Mais les anciens ne l'ont pas crue et n'ont rien fait. Une enquête diligentée par les services de protection de l'enfance a conclu que les TJ étaient coupables de mauvais traitements infligés à des enfants. Excommunié en 2011, il admet qu'il lui a fallu encore deux ans pour rompre totalement avec sa congrégation dont de nombreux membres l'évitaient.

Spencer Tyler, quant à elle, a tenté de se suicider. Elle

n'est pas la seule. Elle connaît cinq autres personnes dans son cas, dont deux qui sont mortes. Dépressive, elle a été excommuniée pour adultère et apostasie. Son mari l'a suivie, mais le reste de sa famille ne lui adresse plus la parole depuis de nombreuses années.

Pour Kerry Kaye, les meurtres perpétrés par Lauren Stuart ont fait remonter une foule de souvenirs douloureux qui l'ont rendue malade, bien qu'elle ait quitté le groupe depuis près de 20 ans. Elle était très jeune quand une de ses amies s'est suicidée à l'âge de 20 ans après son excommunication pour avoir été enceinte hors mariage.

Selon elle, beaucoup de TJ souffrent de dépression. Elle explique que l'annonce d'un départ ou d'une excommunication se répand comme une traînée de poudre au sein des congrégations et immédiatement les ex-membres sont évités. Elle reconnaît avoir, elle-même, évité son propre père pendant des années car il avait quitté le mouvement qui lui demandait de choisir entre son travail au gouvernement ou sa foi. Kerry a finalement décidé de rejoindre son père. Mais son départ a été difficile et, devenue suicidaire, ce n'est qu'après avoir déménagé loin avec ses trois enfants qu'elle a réussi à se reconstruire. ■

(Source : [Detroit Free Press](#), 18.03.2018)

Lire sur le site de l'Unadfi, *L'Excommunication chez les TJ, une atteinte aux Droits de l'homme* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/dossier-temoins-de-jehovah-l-excommunication-une-atteinte-aux-droits-de-l-0>

HOUDAER, Frédéric, *Armageddon strip*, Le Dilettante, 2018,



Ce roman au ton tragi-comique décrit avec force détails, et parfois crûment, les us et coutumes des Témoins de Jéhovah (TJ). Largement autobiographique, il met en scène Christophe Cordier, un dessinateur de BD que sa mère, devenue Témoin de Jéhovah alors qu'il était enfant, a entraîné dans ses croyances millénaristes, traquant partout les « signes de la fin ».

Sa vision du monde, quelque peu biaisée par la crainte imminente d'Armageddon, est pour lui une source inépuisable d'inspiration pour imaginer des gags sacrilèges. Faisant une lecture littérale de la Bible, traitant l'ONU de « grande prostituée », considérant tous ceux qui n'étaient pas TJ comme vecteurs de vices, sa mère l'a fortement influencé, comme sa sœur devenue une écologiste radicale vegan qui « flirt en permanence avec l'illégalité dans des opérations spectaculaires contre les labos et les géants de l'agroalimentaire ».

Lorsque leur mère se fera renverser par une voiture, lui et sa sœur auront à prendre la difficile décision d'accorder aux médecins le droit de transfuser leur mère en cas de besoin. Mais la transfusion ayant été évitée de peu, cette dernière n'en sera que confortée dans sa foi.

(Source : Causeur, 24.02.2018)

UN PUNTO MACROBIOTICO

L'effondrement du gourou de la macrobiotique ■ Italie

■ **Mario Pianesi, dirigeant d'un groupe prônant la nourriture macrobiotique, et quatre autres personnes, sont poursuivis par le procureur d'Ancône (Italie) pour des délits d'association criminelle, d'esclavagisme, de mauvais traitements, de blessures aggravées et d'évasion fiscale.**

Mario Pianesi jouit d'une importante popularité en Italie et à l'étranger. Il est à la tête d'un véritable empire diététique et possède une centaine de boutiques et restaurants. Nutritionniste autoproclamé, il prônait une alimentation macrobiotique stricte censée guérir les adeptes, souvent vulnérables, de leurs maladies. Son régime appelé « Ma-Pi » consiste à ne manger que des céréales et des légumes, ex-

cluant tout aliment transformé. Ce régime alimentaire était inspiré des enseignements du philosophe japonais George Ohsawa¹. Par ses positions contre les multinationales de l'agroalimentaire, les produits chimiques dans l'agriculture et la médecine, Pianesi s'est attiré le soutien d'organisations de défense de l'environnement ou de santé naturelle. Il répétait à ses adeptes que la médecine tuait et que les médecins étaient des assassins, n'ayant jamais étudié la médecine et ne possédant comme qualification qu'un diplôme honoraire de l'académie des sciences de Mongolie. Son association, Un Punto Macrobiotico, regroupe plus de 90 000 membres.

Pour le chef de la police d'Ancône, les adeptes du

>>>

>>>

régime macrobiotique étaient convaincus que leur régime leur faisait du bien et, en échange, ils travaillaient gratuitement dans les boutiques et restaurants de la chaîne de Pianesi, sacrifiant leur vie personnelle. Il manipulait ses adeptes leur demandant des dons en espèces, leur conseillant de ne rien manger, d'abandonner leur traitement médical au profit du régime macrobiotique. Un témoin raconte que devant des examens sanguins inquiétants, un cadre de l'association aurait affirmé que ce bilan sanguin n'était pas fiable car destiné aux personnes suivant un régime « chimique ». Les nouveaux adeptes devaient renoncer à toute activité professionnelle non macrobiotique, n'avaient pas le droit d'aller au restaurant, d'écouter de la musique, d'aller sur Internet, et s'éloignaient de plus en plus de la vie réelle. Leurs dons ou achats de produits étaient censés servir au financement d'une clinique macrobiotique et de contribuer au « bien de l'humanité ».

L'enquête a débuté en 2013 après qu'une jeune

femme ait déclaré à la police que le régime allait guérir sa maladie. Certains adeptes ont subi d'importantes pertes de poids et ont vu leurs maladies s'aggraver. Pour l'instant, huit victimes se sont manifestées mais la police pense que d'autres risquent de le faire. Au sein du groupe, une petite fille dont les parents suivaient la doctrine du gourou est devenue sourde des suites d'une otite non traitée.

L'association Un punto macrobiotico est aussi mise en cause par le fisc italien pour ne pas avoir rempli ses déclarations fiscales entre 2012 et 2016. ■

(Sources: The Guardian, 14.03.2018 & Slate, 15.03.2018 & VSD, 19.03.2018)

1. <http://www.sos-derive-sectaire.fr/FICHES/macrobiotique.htm>

■ WORD OF FAITH FELLOWSHIP

L'Église poursuivie pour travail forcé ■ Brésil

■ **Le 1er mars 2018, les autorités brésiliennes ont lancé une action en justice contre une église et une école ayant des liens avec Word of Faith Fellowship. Plusieurs enquêtes avaient été ouvertes suite aux révélations d'Associated Press qui, en juillet 2017, avait dénoncé un trafic d'êtres humains entre le Brésil et les États-Unis¹.**

Le ministère de l'Évangile Comunidade Rhema, l'école détenue par l'Église et le couple la dirigeant sont au cœur de la poursuite intentée devant un tribunal de Sao Paulo.

Dans leur déposition, les témoins ont relaté les nombreux abus dont ils ont été victimes. Sous la pression psychologique des dirigeants, les adeptes ont accepté des punitions corporelles, de ne dormir que quelques heures par nuit, de travailler près de 12

heures d'affilée par jour en étant peu, voire pas rémunérés.

Outre la fermeture de l'Église et de l'école, les procureurs du tribunal de Sao Paulo réclament à l'Église le paiement d'une amende de 153 000 dollars versée à une caisse d'indemnisation des travailleurs et le versement de 15 000 dollars pour chaque victime.

Le procès a également mis en évidence les lacunes éducatives de l'école de Rhema. Les cours étaient souvent annulés, les étudiants forcés de travailler, seuls trois enseignants de l'école étaient officiellement enregistrés. Quant aux étudiants, entrés aux États-Unis avec des visas touristiques, ils étaient forcés de nettoyer les églises, de faire le ménage et de rénover les maisons des dirigeants de la secte, d'enseigner dans des écoles du groupe ou de travailler

>>>

>>>

dans des entreprises appartenant à des membres de l'Église.

Les procureurs brésiliens enquêtent sur des irrégularités foncières¹, ainsi que sur des violations des programmes scolaires brésiliens au sein des écoles. Ils ont demandé que les enseignants et le personnel d'entretien soient enregistrés rétroactivement par l'État afin d'être indemnisés plus rapidement.

Aux États-Unis, bien qu'ayant échappé plusieurs fois à la justice, Word of faith est également sous le coup de plusieurs enquêtes. ■

(Source : [The New York Times](#), 09.03.2018)

1 Lire sur le site de l'Unadfi : *Enquête ouverte contre le groupe* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/enquete-ouverte-contre-le-groupe>

■ ÉGLISE CATHOLIQUE

Des réunions d'« accompagnement » des homosexuels annulées ■ France

■ **Initialement prévues les 7 et 8 mars à Bayonne et Pau, des réunions publiques sur l'« accompagnement des personnes à tendance homosexuelles » ont finalement été annulées.**

Ces réunions étaient organisées en liaison avec des représentants en France d'une association américaine, l'association Courage qui se présente comme un groupe de catholiques homosexuels ayant choisi la chasteté. Aux Etats-Unis, plusieurs plaintes ont été déposées contre cette association qui organise des thérapies de guérison et prône l'abstinence pour soigner l'homosexualité qu'elle considère comme une déviance. Cette association s'est implantée en France, à l'initiative du diocèse de Fréjus-Toulon (Var), à la suite des manifestations d'opposants au « mariage pour tous » très actifs dans la lutte contre l'IVG. L'évêque du diocèse de Bayonne, Marc Aillet,

réputé ultraconservateur et proche de l'évêque du Var, a finalement pris la décision d'annuler les réunions qui devaient être animées par l'aumônier de l'association Courage.

Pour les associations LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenre), ces réunions peuvent engendrer des souffrances psychologiques et un rejet de soi pouvant conduire au suicide. Plusieurs mouvements LGBT dont SOS homophobie ont saisi la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires). Malgré l'annulation des réunions, les associations restent inquiètes de la présence de ce groupe en France.

Pour rappel, le Parlement européen a récemment condamné les thérapies de guérison. ■

(Sources : [Le Monde](#), 27.02.2018 & [Ouest France](#), 28.02.2018 & [Libération](#), 05.03.2018 & [Sud-Ouest](#), 04.03.2018)

ESOTÉRO-OCULTISME

Comment reconnaître une société secrète ? ■ France

■ On en parle partout dans les journaux, sur internet, les sociétés secrètes suscitent de nombreux fantasmes dont la palme revient aux Illuminati. Mais certaines s'avèrent bien réelles à l'image de l'Opus Dei ou de la Rose Croix.

L'existence des sociétés secrètes n'est pas nouvelle. Selon l'écrivain Dominique Labarrière¹, « elles existent depuis le commencement des temps ». Souvent elles naissent à partir de phénomènes naturels qu'elles divinisent : le cycle du jour et de la nuit, les saisons, la fertilité... Pour faire réapparaître le soleil lors d'une éclipse, certains ont inventé des incantations liées à un savoir ésotérique réservé aux seuls

initiés. Ces initiés forment alors des sociétés secrètes où chaque membre s'est débarrassé de son passé pour n'appartenir et ne servir que la cause de sa nouvelle communauté.

Il ajoute qu'aujourd'hui, si des sociétés secrètes imaginaires comme les Illuminati nourrissent les thèses conspirationnistes, les plus influentes émanent de lobbies œuvrant, notamment, dans les domaines politique et économique. ■

(Source : Presse Océan, 20.03.2018)

1. Auteur de Mythes, réalités, fantasmes, impostures, éditions Pygmalion, 2017

GUÉRISON

Jean-François Labrie débouté par la Cour d'appel ■ Canada

■ Le révérend de l'église Inter-Foi de North Haley (Québec) et pseudo-guérisseur, Jean-François Labrie, a été débouté par le Cour d'appel de Montréal de sa requête en arrêt des procédures.

Accusé de pratique illégale de la médecine à l'encontre de trois plaignantes, il prétendait ne pas être en mesure de se défendre en raison du secret sacramentel qui ne lui permettait pas de dévoiler les conversations avec les plaignantes dans son bureau de consultation. Le juge avait rejeté cette demande

d'arrêt des procédures, les plaignantes n'étant pas adeptes de l'église et cherchant juste une guérison à leurs maux. La Cour d'appel du Québec a elle aussi rejeté ces requêtes.

L'avocat de Jean-François Labrie devrait déposer une requête pour en appeler à la Cour suprême, sinon le procès reprendra le 22 juin. ■

(Sources : TVA Nouvelles, 19.03.2018 & Ici Radio Canada, 22.03.2018)

Des soins transformés en abus ■ France

■ Le tribunal correctionnel de Tulle a jugé un septuagénaire qui comparaissait pour exercice illégal de la médecine et agressions sexuelles. Le procureur de la République a requis un an de prison avec sursis, 1000 euros d'amende ainsi qu'une inscription au fichier judiciaire des auteurs d'infraction sexuelle.

Ancien professeur de physique, cet homme décide de changer de vie et se forme à différentes pratiques de soins énergétiques, allant jusqu'au Brésil pour s'inspirer de guérisseurs. Il pratiquait la médecine énergétique dans des villages corréziens depuis 2011, se concentrant sur la réharmonisation des champs énergétiques sans prendre en considéra-

>>>

>>>

tion la pathologie des patients.

Quatre femmes ont porté plainte, accusant l'homme d'attouchements ou de tentatives d'actes de pénétrations lors des séances de soins. Lors de l'audience, il a nié en bloc toutes ces accusations affirmant ne pas avoir touché les patientes, avoir laissé en permanence ses mains au-dessus de leur corps. Un dis-

cours différent de celui des plaignantes. De plus, l'expert psychiatrique qui a auditionné le guérisseur a conclu que l'homme était un pervers.

Le jugement sera rendu début avril.■

(Sources : France Bleu, 06.03.2018 & Le Populaire, 07.03.2018 & France 3 Nouvelle Aquitaine, 07.03.2018)

■ NEW AGE

Teal Swan, la gourelle new age 2.0 ■ États-Unis

■ **Le monde de la spiritualité semble avoir trouvé sa nouvelle icône, Teal Swan, une américaine de 33 ans qui donne des conférences dans le monde entier et diffuse ses préceptes sur de nombreux sites Internet et réseaux sociaux. Sa chaîne YouTube compte 430 000 abonnés et totalise plus de 53 millions de vues, presque le double du très populaire Eckart Tolle. Sa page Facebook a reçu 162 000 « j'aime » tandis que sur Teal Tribe, son groupe Facebook fermé, et Instagram elle rassemble respectivement 25 000 et 60 000 abonnés.**

Le contenu de son enseignement n'explique pas à lui seul un tel succès et elle reconnaît volontiers l'attrait que son physique avantageux peut susciter. Elle en a d'ailleurs fait son principal outil de recrutement sur YouTube. Si son but apparent est de répandre une sagesse ésotérique destinée à diffuser la paix dans le monde, elle cache des objectifs bien plus matériels et profite déjà de ses revenus confortables pour se vêtir de vêtement de luxe, dormir dans des palaces ou conduire des voitures de sport.

Teal Swan a des prétentions grandioses de domination du monde. Grâce à ses origines extraterrestres et ses capacités extra-sensorielles, elle a pour ambition d'opérer des changements à l'échelle planétaire, projetant même l'achat de pays.

Elle a bâti une mythologie dont elle est le personnage

central, prétendant avoir été envoyée en mission sur Terre par les acturiens¹, des extra-terrestres dotés de super pouvoirs dont elle a elle-même hérité. Entre autres capacités, elle se vante de voir l'intérieur du corps humain grâce à sa vision à rayon X, de capter toute les chaînes de radio, d'entendre les plaques tectoniques bouger, de lire dans les pensées. Capable de se dématérialiser, elle ferait des voyages astraux au cours desquels elle se rendrait dans des zones de guerre et soignerait des gens en pénétrant leur tronc cérébral pour réactiver leur respiration. Selon un ex-adepte, sa maison était remplie d'une littérature new age dans laquelle elle a puisé des idées (La loi de l'attraction, la sagesse de l'Ennéagramme, Quantum Touch...). Elle va même jusqu'à affirmer qu'elle est la réincarnation de Saï Baba.

Malgré ses idées très inquiétantes sur le suicide, la mort, la santé... ses adeptes croient avoir affaire à un être évolué et doué d'une grande sagesse et lui font une confiance absolue.

Pour elle, la mort est « merveilleuse », une « libération » qui apporte bien plus de possibilité que la vie. Elle ajoute que se donner la mort démontre un plus fort investissement dans la vie qu'attendre passivement la fin. Déjà deux de ses partisans ont mis fin à leurs jours et un troisième affirme qu'elle aurait essayé de le convaincre qu'il était suicidaire. Le

>>>

>>>

premier suicide a eu lieu en 2013 et selon un ancien membre Teal Swan aurait ainsi réagi : « Je ne suis pas fâchée qu'elle se soit morte, je suis contrariée par le fait d'avoir perdu une cliente. Cela pourrait nuire à ma crédibilité ». Le second adepte mort en 2015 avait annoncé son intention de mettre fin à ses jours sur le groupe Facebook Teal Tribe.

Ses connaissances sur la santé lui ont valu d'être condamnée à une amende par l'État de l'Utah pour avoir pratiqué une thérapie sans permis. Et pourtant, elle continue de répandre ses théories sur les causes des maladies. Concernant les maladies auto-immunes, elle explique qu'elles sont la conséquence d'une haine destructrice de soi-même. Les maladies mentales, quant à elles, résulteraient de pensées vibrant à une fréquence très basse. Le surpoids serait dû à l'excès de graisse accumulé pour faire face à des peurs telles que l'humiliation ou la honte.

Selon un ex-partisan, Teal Swan ne choisit pas ses relations au hasard, elles doivent servir ses intérêts. Chacune de ses attitudes est pensée pour attirer et captiver. « Elle aime le contrôle et le pouvoir sur les

autres ». A ce titre la sexualité occupe une part importante dans le groupe. Elle l'utilise pour maintenir son emprise sur ses membres les plus proches en couchant avec eux. Un ex-adepte raconte qu'elle en a déjà épousé deux.

Dans le cadre de son plan pour étendre son influence, elle est partie s'installer au Costa Rica où avec un noyau dur de 20 adeptes, a ouvert un centre dans lequel elle organise des séminaires accueillant des participants venant du monde entier. Elle prétend qu'elle n'avait d'autres choix que de quitter les États-Unis à cause de menaces de mort. Le groupe secret Facebook expose les objectifs de la communauté : « Un groupe d'être animés du même esprit, liés au cœur qui ont une forte intention de manifester la Nouvelle Terre ».

Toutes les bases d'une secte sont désormais installées. ■

(Source : Médium, 08.03.2018)

1. Ce concept a été élaboré par le médium Edgar Cayce (1877-1945).

■ PRATIQUES NON CONVENTIONNELLES À VISÉE THÉRAPEUTIQUE (PNCVT)

124 médecins s'élèvent contre les médecines alternatives ■ France

■ **Devant la place que prennent les médecines alternatives, 124 médecins se sont associés pour publier une tribune dans le Figaro demandant « l'exclusion de ces disciplines ésotériques du champ médical ».**

L'appel a été lancé via Twitter par un internaute connu sous le pseudonyme d'Asclépios, cardiologue remplaçant et auteur de vidéos sur l'histoire de la médecine diffusées sur Youtube. Ne mâchant pas leurs mots, les signataires affirment que les médecines alternatives encouragent la surmédicalisation en proposant des traitements pour des maux qui n'en nécessitent pas.

Incapables de démontrer une quelconque efficacité, en dehors de l'effet placebo, ces pratiques peuvent s'avérer dangereuses en donnant au malade l'illusion de recevoir un traitement et en entraînant parfois un retard dans la prise en charge de pathologies graves. Les signataires considèrent également que les médecines alternatives « s'appuient sur une défiance de fond vis-à-vis de la médecine conventionnelle » et l'alimentent, citant en exemple les campagnes anti-vaccination qui se multiplient, en particulier sur Internet. Ils ajoutent qu'elles sont coûteuses pour les finances publiques et déplorent qu'elles s'installent dans les hôpitaux au détriment d'autres services.

>>>

>>>

Dans leur collimateur figurent, en particulier, l'homéopathie, la mésothérapie et l'acupuncture qui ne sont en rien scientifiques.

Face à ce constat, le collectif demande au Conseil de l'ordre des médecins et aux pouvoirs publics :

- Une meilleure formation et information des professionnels de santé.
- De ne plus reconnaître les diplômes d'homéopathie, de mésothérapie et d'acupuncture « comme des diplômes ou qualifications médicales ».
- D'interdire aux médecins qui exercent ce genre de pratiques l'utilisation de leur titre.
- La fin du remboursement des soins et médicaments issus « de disciplines refusant leur évaluation scientifique » et le transfert des sommes ainsi économisées pour financer des soins reconnus et des mesures d'éducation sanitaire.

Dans un communiqué publié le 28 mars sur le blog Fake Médecine¹, les initiateurs du mouvement se réjouissent de l'engouement suscité par leur initiative².

Ils se félicitent de la première réaction des pouvoirs publics : le site Service Public.fr a mis en ligne une

fiche présentant les différences entre médecine conventionnelle et médecine alternative, et pointant la dangerosité potentielle de cette dernière ainsi que l'absence de validation scientifique.

Ils notent aussi la réaction du Conseil de l'ordre des médecins qui a demandé à l'Académie nationale de médecine et aux pouvoirs publics « de statuer sur la pertinence scientifique de ces pratiques non-conventionnelles ».

Réagissant dans un communiqué, le Syndicat national des médecins homéopathes n'a pas pris la peine de nier le manque de preuves scientifiques puisqu'il défend sa discipline en invoquant son succès populaire.

(Sources : 20 Minutes, 19.03.2018, Jim, 19.03.2018, RTL, 20.03.2018, L'Express, 22.03.2018)

1. <http://fakemedecine.blogspot.fr/>

2. En effet, « au 25 mars 2018 cette tribune a récolté plus de 1300 signatures dont 676 médecins, 70 pharmaciens, 42 masso-kinésithérapeutes, 5 chirurgiens-dentistes, 4 sages-femmes et 71 soignants d'autres disciplines, ainsi que 135 enseignants ou chercheurs, 130 représentants de disciplines en lien avec l'ingénierie ou l'informatique, 9 biologistes, et 160 soutiens issus de nombreuses autres activités et qui se sentent concernés. »

Deux plaintes pour agression sexuelle déposées contre le directeur de l'école Atman ■ France

■ Le 21 mars 2018, deux plaintes pour agression sexuelle ont été déposées par d'anciennes élèves contre le directeur de l'école d'ostéopathie Atman. Selon l'avocat des plaignantes, elles ont été transmises au procureur de la République de Grasse.

Plusieurs jeunes femmes affirment que le fondateur et directeur de l'école, Marc Bozetto, aurait profité d'une « démonstration » d'ostéopathie pelvienne pour les attoucher sexuellement. Craignant de ne

pouvoir obtenir leur diplôme si elles dénonçaient les faits, elles les ont tus.

Des faits similaires se seraient déroulés en 2016 au Canada. À l'occasion d'un colloque sur l'ostéopathie, Marc Bozetto aurait invité une jeune femme dans sa chambre pour une « démonstration ». Plusieurs anciens salariés ont eu vent de faits similaires.

Face aux accusations dont il est l'objet, Marc Bozetto explique que ce sont des manipulations normales en ostéopathie pelvienne. Il affirme que, pour retirer

>>>

>>>

des blocages, il est nécessaire de passer par l'intérieur du corps humain afin de pouvoir agir sur l'os du bassin.

L'école Atman, installée à Valbonne dans les Alpes Maritimes, a été fondée il y a 45 ans par Marc Bozetto. Réputée dans le milieu de l'ostéopathie, elle se

présente comme « une vitrine du savoir-faire français dans le domaine des médecines alternatives et de cette thérapie manuelle douce qu'est l'ostéopathie ». Ses locaux accueillent des unités de recherche, de soins et une unité pour sportifs de haut niveau. ■

(Sources : France 3 Région, 13.02.2018 & 21.03.2018)

Dons & Abonnements



JE SOUTIENS L'UNADFI ET JE FAIS UN DON

☐ 40 € ☐ 60 € ☐ 75 € ☐ 150 € ☐ Autre :€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, délivre un reçu fiscal (articles 200 et 238 bis du Code général des impôts).

PARTICULIERS - Votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % (dans la limite de 20 % du revenu imposable).

ENTREPRISES - Votre don permet une réduction d'impôt de 60% dans la limite de 5% du chiffre d'affaire.

JE M'ABONNE À LA REVUE BULLES DE L'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

25 Euros
48 Euros

ÉTRANGER

30 Euros
50 Euros

☐ Souscription à un abonnement :€ ☐ Renouvellement d'abonnement :€

JE M'ABONNE ET JE SOUTIENS LA REVUE BULLES

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

30 Euros
60 Euros

ÉTRANGER

35 Euros
70 Euros

☐ Souscription à un abonnement :€ ☐ Renouvellement d'abonnement :€

NOM - Prénom :

Adresse :

E-Mail :@.....

Ci-joint le versement de la somme de : €

Date et signature :

**SOMMAIRE DU DERNIER
NUMÉRO DE BULLES**
(CLIQUER ICI)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

DOCUMENT À REMPLIR ET À RENVOYER À : UNADFI, 1, RUE DU TARN - 78200 BUCHELAY